

Entre- NOUS

Le journal
des locataires
ICF Habitat
Sud-Est
Méditerranée

n°53

JUILLET 2018



DOSSIER

Élection des représentants des locataires : c'est pour bientôt ! / P 6

ACTUALITÉS

VOS AVIS
D'ÉCHÉANCES
EN LIGNE / P5

INFOS PRATIQUES

TOUS ASSURÉS,
TOUS PROTÉGÉS /
P 10

SÉCURITÉ

BIEN PRÉPARER SON
DÉPART EN VACANCES /
P 11

ICF HABITAT
SUD-EST MÉDITERRANÉE



Sommaire

P 2

ACTUALITÉS

- Préparez la fête Entre-Voisins dans vos résidences
- C'est Noël avant l'heure !
- 0 969 393 650, votre numéro d'urgence
- Ça pousse toujours !
- Du changement pour l'APL, un nouveau dispositif mis en place !
- Le site internet fait peau neuve !
- ICF Habitat imagine la relation client de demain
- Vos avis d'échéances en ligne

P 6

DOSSIER

VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AUPRÈS D'ICF HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE !

P 9

ÉCO-LOGIS

Cosmétique bio : comment s'y retrouver ?

P 10

INFOS PRATIQUES

Tous assurés, tous protégés !

P 11

SÉCURITÉ

Bien préparer son départ en vacances

P 12

PRÈS DE CHEZ VOUS

- Annecy (74) - Un interrupteur pour mieux gérer son chauffage
- Feyzin (69) - Rendez-vous au « p'tit-déj » !
- Marseille (13) - Déchets d'œuvres à Saint-Barthélemy
- Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69) - Guignol se réinvite
- Premier appel à projets d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée : découvrez les lauréats !

ACTUALITÉS

PRÉPAREZ LA FÊTE ENTRE-VOISINS DANS VOS RÉSIDENCES

Profitez de l'été pour animer vos résidences et organiser une fête Entre-Voisins.

Le principe ? Partager un moment de convivialité, mieux se connaître entre voisins autour d'un buffet, d'un apéritif ou pourquoi pas de jeux pour enfants, d'un spectacle ou toute autre animation...

Pour vous aider dans l'organisation, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gestionnaire d'immeubles ou de votre conseillère sociale. ICF Habitat met à votre disposition des affiches pour annoncer l'événement et quelques petits cadeaux pour le jour J. Il ne reste plus qu'à trouver une date ! ▲



C'EST NOËL AVANT L'HEURE !



Fin février, le temps d'un tournage pour l'émission « Mon plus beau Noël » à laquelle a participé une locataire du bâtiment 5, les locataires de la résidence Gabriel Cordier à Nice se sont prêtés au jeu. Pour l'occasion, ils ont réinstallé toutes les décorations de Noël dans le hall et sur les balcons.

En ce qui concerne le résultat du jeu, un peu de patience il va falloir attendre la diffusion en fin d'année. ▲

Entre-Nous 24, rue de Paradis 75490 Paris cedex 10 - Tél. : 01 55 33 96 00 - www.icfhabitat.fr
- **Directeur de la publication** : Patrick Amico - **Rédacteur en chef** : Nadège Graglia, Céline Verchère -
Rédacteur en chef adjoint : Émilie Monrouzeau - **Crédits** : Lucie Morillon, iStockPhoto, Freepik, Thomas Soléra - **Rédaction** : Anne-Sophie Prost, Émilie Monrouzeau, Céline Verchère - **Conception graphique, réalisation** : Obea Communication - **Impression** : Roto Press Graphic.

**LE 0 969 393 650,
VOTRE NUMÉRO
D'URGENCE**

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée met à votre disposition le **0 969 393 650** (appel non surtaxé), en dehors des heures d'ouverture des directions territoriales, les soirs, week-ends et jours fériés, en cas :

- ▶ de fuite d'eau importante ou inondation dans les parties communes provenant d'une canalisation d'alimentation en eau froide ou chaude.
- ▶ d'intempéries qui provoqueraient des dégâts dans les parties communes ou sur la résidence : inondation des sous-sols en cas de fortes pluies, toiture du bâtiment arrachée ou arbre déraciné à cause de vents violents.
- ▶ d'engorgement des évacuations : si vos WC, baignoires, évier ou lavabos ne s'évacuent plus, vérifiez d'abord les siphons de ces appareils.
- ▶ d'incident électrique limité à l'immeuble : avant d'appeler, vérifiez que la panne est générale à l'immeuble, aux logements voisins ou cages d'escaliers.



ÇA POUSSE TOUJOURS !



En 2016, les locataires de la résidence «La Villa des Orangers » à Vence ont investi une parcelle d'espaces verts pour y créer un jardin potager partagé. Petit aperçu des blettes, fèves ou encore du persil au printemps 2018 ! ▲

DU CHANGEMENT POUR L'APL, UN NOUVEAU DISPOSITIF MIS EN PLACE !



La loi de finance 2018 a introduit une réforme importante pour financer les aides au logement. Un nouveau dispositif a été créé pour compenser la baisse de l'APL : la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS).

La CAF a déterminé, pour les personnes qui perçoivent l'APL, s'ils peuvent bénéficier de cette RLS. ICF Habitat a ensuite été informé, directement par la CAF, des nouveaux montants APL et de la baisse éventuelle à appliquer sur le loyer.

Entré en vigueur en février 2018, ce dispositif a été mis en place sur les avis d'échéance de juin, pour des raisons de mise en conformité technique des CAF. Une régularisation a été faite pour les 4 mois manquants.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre CAF qui pourra vous apporter tous les éléments de réponse.

Le site internet fait peau neuve !

Depuis mi-juin, ICF Habitat s'est doté d'un nouveau site internet. Cette refonte était nécessaire pour répondre aux besoins et usages des clients (locataires comme institutionnels) et aux évolutions technologiques !

Un questionnaire en ligne nous a permis de sonder les attentes de chacun et de fixer les grandes orientations pour le futur site ! Merci à tous ceux qui ont pris quelques minutes de leur temps pour y répondre.

Ainsi, le design a été totalement revu et la navigation simplifiée, le tout entièrement « responsive », c'est-à-dire consultable sur téléphones, tablettes ou ordinateurs.

Le nouveau site propose des entrées par publics : locataires, prospects à la recherche d'un logement, agents SNCF, journalistes, institutionnels... L'accès à l'information en est facilité !

Vous y retrouverez toujours la présentation d'ICF Habitat, de son patrimoine, le flux d'actualités, le kiosque des publications. Et bien sûr, toujours en haut de page l'accès à votre espace client en ligne !

Nouveauté : la rubrique « Vous êtes locataires » entièrement dédiée à la vie dans votre logement : informations pratiques, conseils, interlocuteurs... nous vous invitons à la consulter sans plus attendre ! ▲

ICF HABITAT SNCF IMMOBILIER

NOUS CONNAÎTRE LOCALITAIRES PRESSE ACTUS RECRUTEMENT

Créateur de **bien-vivre** urbain

ICF Habitat, c'est 90 ans de convictions et d'engagement pour un habitat qualitatif, solidaire, responsable et innovant.

NOS OFFRES DE LOCATION NOS OFFRES DE VENTE

ICF HABITAT PRÈS DE CHEZ VOUS

Logement social

Logements flous et intermédiaires

AGENTS SNCF

PRESSION APPELS D'OFFRES

6 FILIALES, DONT 4 ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

100 000 LOGEMENTS, DONT 90 % DE LOGEMENTS SOCIAUX

1 530 NOUVEAUX LOGEMENTS LIVRÉS EN 2017

1 771 COLLABORATEURS, DONT 688 PERSONNELS DE PROXIMITÉ

ACTUS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ICF Habitat publie son premier rapport d'activité digital et dresse le bilan de l'année 2017

GESTION DES DÉCHETS

Passer d'une ville "jetable" à une ville durable : pari tenu !

SENIORS

Des services de proximité et des moments de convivialité pour nos locataires seniors

RÉNOVATION

La résidence rue des Frères à Cognes-sur-Mer a été rénovée

+ d'actus

KIOSQUE

ECHOS

Le concours des habitants à l'élaboration d'un projet de rénovation est maintenant ouvert. C'est tout simplement ICF Habitat répond présent ! Philippe Hesse, directeur de la DRHIL de Paris

Être disponible auprès des locataires est une priorité au quotidien. C'est tout simplement Maria, gestionnaire d'immeuble ICF Habitat

Pour moi, la résidence actuelle me lève le cœur et me permet de rencontrer de nouvelles personnes. C'est tout simplement Remy Poulet, locataire à Floirac

ICF Habitat imagine la relation client de demain



Depuis plusieurs mois, ICF Habitat a décidé de repenser sa relation client, pour mieux appréhender les évolutions à venir et faire évoluer ses pratiques.

ICF Habitat a pris le parti d'organiser des ateliers où tous les acteurs de la relation client étaient représentés. Personnel

de terrain ou personnel administratif d'ICF Habitat, locataires, représentants des locataires mais aussi entreprises intervenant dans les résidences : tous ont travaillé ensemble pour faire émerger les problématiques, comprendre les freins et surtout trouver des solutions pour améliorer la relation client.

Des sessions de concertation et une démarche appréciées par les locataires, comme indique Nadège, locataire à Hellemmes (59) : « J'ai été très heureuse de participer aux ateliers. Je comprends mieux pourquoi nos attentes et nos demandes nous paraissent, à nous locataires toujours trop longues et je suis consciente qu'ICF Habitat cherche à avancer pour nous satisfaire. »

Dans le spectre de la relation client, des ateliers ont été spécifiquement dédiés à la réclamation, pour fluidifier son traitement tant côté locataires que pour les équipes d'ICF Habitat. Il faudra attendre encore quelques mois pour voir les premiers résultats de ces ateliers... mais entre nous, on peut déjà vous dire que la piste d'un outil interactif est à l'étude.

Rendez-vous en octobre pour en savoir plus... ▲

Vos avis d'échéance en ligne

À partir de juillet, tous les locataires qui sont en prélèvement automatique et ont activé leur espace client sur internet recevront désormais leurs avis d'échéances sur leur espace client. C'est simple, facile et pratique.

ICF Habitat s'inscrit dans une démarche de développement durable et souhaite réduire sa consommation de papier en dématérialisant entre autre les avis d'échéances des locataires. Après une phase test concluante, l'heure est à présent au déploiement de la démarche sur l'ensemble de son patrimoine.

➤ Ce qui change

À compter de juillet 2018, tous les locataires en prélèvement automatique qui ont activé leur espace client ne recevront plus leurs avis d'échéances en version papier mais en version numérique sur leur espace client en ligne, rubrique « mes documents ».

Pour les nouveaux locataires ayant opté pour le prélèvement automatique, l'option de réception des avis d'échéances dématérialisés est activée par défaut.

➤ 3 bonnes raisons d'opter pour l'avis d'échéance en ligne



C'EST SIMPLE : Vous ne recevrez plus vos avis d'échéance par voie postale. Chaque mois, un mail de notification vous informe de la mise à disposition du document sur votre espace client.



C'EST PRATIQUE : Vos avis d'échéance sont accessibles tous les mois sur votre espace client, consultables et téléchargeables 24h/24, 7j/7 et disponibles pendant 3 ans.



C'EST BON POUR LA PLANÈTE : En contribuant à la réduction de la consommation du papier, vous faites un geste citoyen.



Vous réglez votre loyer par un autre mode de paiement et l'avis d'échéance électronique vous intéresse ?

Pour ne plus recevoir votre avis d'échéance en version papier, il vous faut opter pour le prélèvement automatique. Vous pouvez réaliser cette opération depuis votre espace client en ligne.

1. Rendez-vous sur notre site internet www.icfhabitat.fr > rubrique « Mon espace client »

Vous avez déjà activé votre espace client ?

- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe.

Vous n'avez pas encore activé votre espace client ?

- Pour votre première connexion, saisissez l'identifiant et le mot de passe provisoire reçus par courrier. Renseignez ensuite vos nouvelles données de connexion. Vous recevrez un lien d'activation par e-mail. Cliquez alors sur ce lien. Votre compte est désormais activé !

Vous avez perdu ce courrier de première connexion ? Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'immeubles.

2. Souscrivez au prélèvement automatique

Rendez-vous dans la rubrique « Prélèvements automatiques » et remplissez le formulaire de souscription au prélèvement.

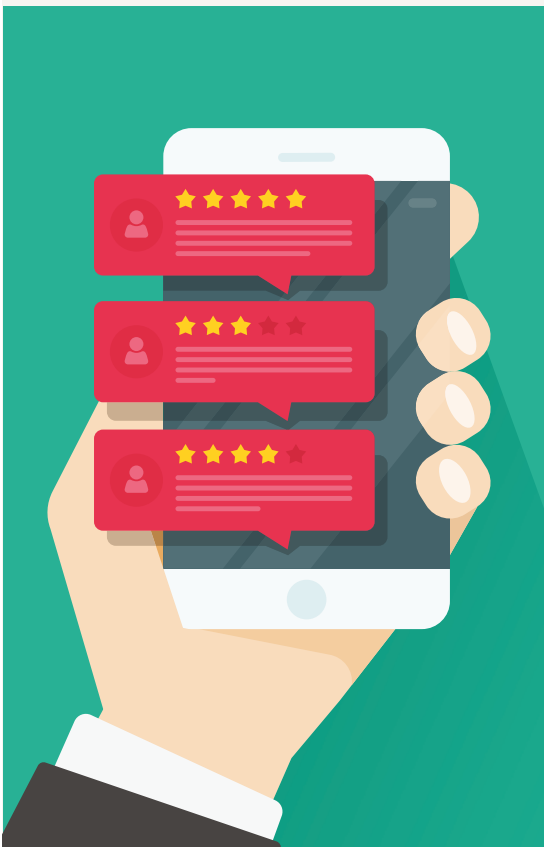
3. Souscrivez à l'avis d'échéance en ligne

Enfin, rendez-vous dans la rubrique « Gérer mes documents en ligne » et cochez la case « Je ne souhaite plus recevoir mes documents par courrier », puis validez.

Vous pourrez vous désinscrire à tout moment, en vous rendant sur votre espace client, rubrique « Gérer mes documents en ligne » ou en vous rapprochant de votre gestionnaire d'immeubles. ▲

VOTEZ pour vos représentants des locataires auprès d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée !

Mi-novembre, vous allez être invités à voter pour vos représentants au conseil de surveillance d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée. Ne ratez pas ce rendez-vous capital ! À travers vos élus, eux-mêmes locataires, vous pouvez prendre part aux décisions importantes relatives à votre cadre de vie.



➤ Pourquoi élire des représentants des locataires ?

Le 4 décembre prochain, des locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée vont être élus ou réélus pour un mandat de quatre ans, afin de représenter tous les locataires auprès du conseil de surveillance d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée. Leur mission est essentielle : ils veillent à défendre vos intérêts et contribuent activement à l'amélioration de votre quotidien en travaillant sur différents projets en collaboration avec ICF Habitat.

Les organismes HLM sont l'une des rares formes juridiques de sociétés dans lesquelles les clients ont le droit d'être représentés au conseil d'administration : quelle chance de pouvoir donner son avis sur les décisions stratégiques qui concernent votre lieu de vie, profitez-en ! Plus vous serez nombreux à voter, plus vos élus seront légitimes pour vous représenter auprès de votre bailleur, plus votre voix sera entendue.

➤ Qui peut voter ?

- Tout locataire, quelle que soit sa nationalité, ayant un contrat de location avec ICF Habitat Sud-Est Méditerranée signé au plus tard six semaines avant l'élection.
- Tout locataire dont le bail a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui a régularisé sa dette au moins six semaines avant le scrutin ou qui respecte un plan d'apurement.

➤ Comment se déroulent les élections ?

1- La réception d'une notice d'information

Vous recevrez par courrier, **fin août - début septembre**, une notice d'information qui vous expliquera comment se déroule le vote, qui peut voter, qui peut être élu et comment déposer sa candidature.

2- Le dépôt des listes de candidats

On ne se présente pas comme candidat individuellement, mais en équipe ! Les locataires qui veulent être candidats doivent se rapprocher d'une association affiliée à l'une des organisations nationales siégeant soit à la commission nationale de concertation (CNC), soit au conseil national de l'habitat (CNH) ou soit au conseil national de la consommation. Ils devront alors constituer une liste avec 6 noms et l'envoyer par courrier à la direction d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée **avant le 22 octobre**.

3- La réception des listes des candidats

Fin octobre - début novembre, vous recevrez par courrier les listes des candidats, avec leurs coordonnées.

4- La réception du matériel de vote

Mi-novembre, vous recevrez le matériel de vote comprenant : un rappel de la procédure, les professions de foi présentées par ordre d'arrivée des listes, un ensemble de bulletins détachables, une enveloppe T retour, ainsi que vos codes d'accès pour le vote en ligne.

5- Le vote

Vous pourrez voter pour les différentes listes de candidats par courrier, mais surtout par internet : c'est plus simple, plus rapide et plus sécurisé !



• Par courrier :

Il vous suffira de renvoyer le bulletin choisi dans l'enveloppe T. La lettre devant arriver au plus tard le jour du dépouillement, **le 4 décembre**, il est conseillé de s'y prendre bien à l'avance. Attention, vous ne devez ni modifier ni raturer les listes, sinon votre vote sera considéré comme nul !



• Par internet :

Vous pourrez voter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 **jusqu'au 3 décembre à minuit de chez vous !** Vous recevrez par courrier personnel vos identifiants et mot de passe pour vous connecter au site de vote en ligne. Entièrement sécurisé, le site garantit l'anonymat du vote. Vous y trouverez les professions de foi des listes candidates et le rappel de la procédure. Trois clics suffisent pour voter !



6- Le dépouillement

Le dépouillement sera effectué **le 4 décembre** sous le contrôle d'un huissier. Le vote aura lieu au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Trois sièges sont à pourvoir. Une même liste peut avoir jusqu'à trois candidats élus, selon l'écart de voix avec les listes suivantes. Si un candidat en tête de liste part en cours de mandat, il est remplacé par le suivant sur sa liste.

7- Le résultat

Le résultat des élections sera communiqué, **le 5 décembre**, sur le site internet du vote et sur celui d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée. Dans les jours qui suivent, un affichage sera effectué dans les directions territoriales ICF Habitat et vos halls d'immeubles, puis il sera publié dans votre journal. Le mandat des représentants élus prendra effet au conseil de surveillance suivant de la société.

➤ Témoignages de vos représentants des locataires

Nous avons interviewé MM. Jacques Auffèves et Jacques Navas, actuels représentants des locataires au conseil de surveillance d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, pour en savoir plus sur la façon dont ils voient leur rôle.



Jacques Auffèves

Jacques Navas

Depuis quand êtes-vous élus ?

J. Auffèves : Je suis représentant des locataires depuis 12 ans, sur la liste de la CNL (Confédération Nationale du Logement).

J. Navas : Je suis élu depuis 8 ans, sur la liste de la CNL également.

Quelles sont vos missions ?

J.N. : En siégeant dans les différents CCL (conseils de concertation locative) de la région et au Conseil du Patrimoine, nous discutons des difficultés rencontrées par les locataires (travaux, entretien, gestion locative...) avec le bailleur, afin de

trouver des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien. Tandis qu'au conseil de surveillance, nous sommes là pour faire évoluer les décisions générales du bailleur dans l'intérêt des locataires. Nous donnons notre avis et votons pour ou contre des résolutions concernant le budget, les loyers, les réhabilitations, les travaux, les projets d'achats/ventes, etc.

Un exemple de sujet sur lequel vous êtes intervenus récemment ?

J.A. : L'accord sur la robinetterie ! Nous avons fait remonter au bailleur les réflexions entendues dans les résidences, puis négocié et obtenu un accord qui garantit à tous les locataires d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée une visite d'entretien par an dans leur logement.

Quelles sont vos autres priorités ?

J.A. : Limiter les hausses de loyer, augmenter le nombre de logements sociaux dans la région, réduire les charges autant que possible, s'assurer de l'entretien du patrimoine... Nous veillons également au respect des règles en participant aux commissions d'attribution des logements.

Si vous deviez définir votre rôle en une phrase ?

J.N. : Nous voulons rester proches des problèmes des locataires et humaniser leur relation avec le bailleur.

J.A. : Nous souhaitons être le lien social entre le bailleur et les locataires, pour qu'ils se sentent tous bien dans leur cadre de vie quotidien !



Cosmétique bio : comment s'y retrouver ?

Cosmétiques ou produits de beauté bio, naturels, ou encore écologiques... Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver et de choisir les produits qui ne soient pas néfastes pour la santé.

Entre-Nous fait le point pour vous guider dans vos futurs achats !

Les cosmétiques bio sont soumis à des règles d'élaboration et de composition très encadrées :

- ▶ Ils doivent contenir une grande proportion d'ingrédients d'origine naturelle (entre 95 % et 100 % selon les labels), c'est-à-dire provenant d'une substance végétale, animale ou minérale (à la différence des produits de synthèse qui sont issus d'une création en laboratoire).
- ▶ Ils ne doivent pas utiliser des produits chimiques dangereux pour la santé tels que les parfums de synthèse, les colorants chimiques, le silicone, les parabens, le phénoxyéthanol, les nanoparticules... Seuls certains conservateurs sont autorisés par l'Agence française de la sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), pour permettre la bonne conservation du produit de beauté.
- ▶ Les emballages ne doivent pas être néfastes pour l'environnement.
- ▶ Les tests effectués sur les animaux sont strictement interdits.

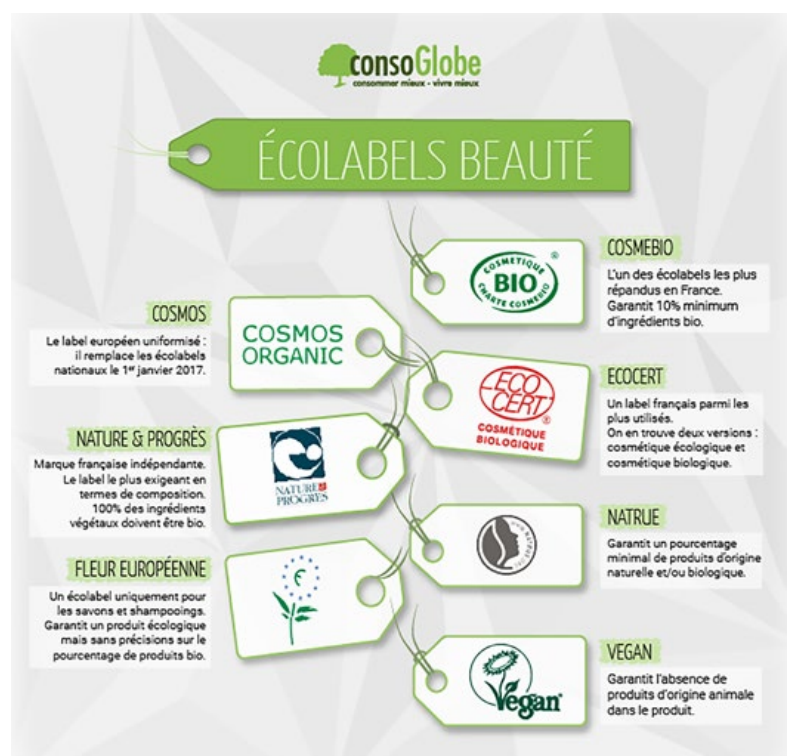
Vous l'aurez compris, il existe peu de cosmétiques 100 % bio, sauf bien entendu à fabriquer ses propres produits avec de l'huile végétale et des huiles essentielles bio.

Les labels

Un label bio est une certification délivrée par un organisme public ou privé reconnu, comme Ecocert et Qualité France. Il garantit que le produit respecte les règles d'élaboration citées ci-contre.

Le prix

Un cosmétique bio est plus cher qu'un produit classique, une différence due au coût des matières premières issues de l'agriculture biologique. Mais comme tous les produits bio qui se démocratisent, la concurrence fait baisser les prix ! ▲



LE CONSEIL D'ENTRE-NOUS

Vérifier que plus de **95 %** des ingrédients soit d'origine naturelle et au minimum **10 %** bio.

- privilégier les produits avec une liste d'ingrédients courte et de préférence issu de l'agriculture biologique.

Tous assurés, tous protégés !

L'assurance habitation est obligatoire, pensez à nous transmettre chaque année votre nouvelle attestation.

En tant que locataire, vous devez assurer votre logement ainsi que ses annexes (cave, garage...) pendant toute la durée du bail et nous transmettre votre nouvelle attestation, chaque année, à la date anniversaire de votre contrat d'assurance.

Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de l'adresser à votre direction territoriale ICF Habitat par courrier postal ou par voie électronique en vous connectant sur votre espace client en ligne : www.icfhabitat.fr

Si vous ne la transmettez pas, ICF Habitat devra souscrire un contrat d'assurance pour votre compte, jusqu'à la production d'une attestation d'assurance en cours de validité. Le coût de ce contrat vous sera facturé mensuellement sur votre avis d'échéance.

⚡ Attention toutefois, ce contrat est limité

Il couvrira uniquement les biens de vos voisins et d'ICF Habitat, victimes des dégâts des eaux, incendies ou explosions que vous aurez causés. À la différence d'une assurance multirisques habitation classique, elle ne garantira ni vos biens personnels (mobilier...) ni les embellissements de votre logement (peinture, moquette, papier peint...) ni votre responsabilité civile vie privée. En cas de dommage, vous devrez en assumer seul la responsabilité et les frais de réparation ou de remplacement.

Alors n'attendez plus pour nous transmettre votre nouvelle attestation d'assurance !

⚡ Pour mémoire

Votre contrat d'assurance multirisque habitation doit couvrir obligatoirement les biens de votre logement et de ses dépendances (cave, parking...) pour les dégâts causés par le feu, les explosions, l'eau et les catastrophes naturelles, ainsi que votre responsabilité civile.



La garantie responsabilité civile couvre les dommages causés accidentellement aux tiers, par vous, les personnes vivant sous votre toit, un animal ou un objet vous appartenant, peu importe le lieu dans lequel vous vous trouvez. La garantie vol n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

En cas de sinistre, les conséquences financières peuvent être dramatiques lorsqu'il s'agit de payer des réparations ou d'indemniser des victimes. Si vous êtes assuré, l'assurance prendra en charge les dommages et selon les cas pourra vous indemniser. ▲

Bien préparer son départ en vacances



Entre-Nous vous donne quelques conseils pour partir en toute tranquillité et passer un été en toute sérénité !



➤ Avant de partir

Veillez à fermer vos portes, fenêtres et volets, ainsi que tous les robinets d'arrivée d'eau (WC, lave-linge...) et de gaz.

Débranchez tous vos appareils électriques (HI-FI, électroménager, matériel informatique...).

Videz un maximum vos réfrigérateurs et congélateurs de tous produits alimentaires qui ne supporteraient pas une coupure électrique prolongée.

N'hésitez pas à prévenir vos voisins, leur laisser vos coordonnées où vous serez joignable en cas d'urgence et, éventuellement, leur donner un double de vos clés. Ils pourront ainsi ramasser le courrier, arroser les plantes, et vérifier que tout va bien.

Transférez vos appels de la ligne fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

➤ Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe

Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, inscrivez-vous avant votre départ auprès de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie pour qu'ils puissent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Plus d'informations sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique **Ma sécurité** > **Conseils pratiques**

➤ Canicule et fortes chaleurs

Quand il fait très chaud, que la température ne baisse pas la nuit, et ce pendant plusieurs jours, la santé des personnes les plus fragiles – les personnes âgées de plus de 65 ans, les bébés ou enfants de moins de 4 ans, personnes travaillant à l'extérieur – peut être en danger. Adoptez les bons gestes pour éviter la déshydratation ou d'hyperthermie :

- ▶ Boire beaucoup d'eau (ne pas consommer d'alcool) et adopter une alimentation saine et équilibrée ;
- ▶ Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets la journée ;
- ▶ Éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée ;
- ▶ Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé ;
- ▶ Porter des vêtements légers amples et clairs, sans oublier un chapeau à l'extérieur ;
- ▶ Ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- ▶ Pour les personnes qui travaillent en extérieur : faire des pauses régulières, être vigilant pour ses collègues et soi-même, ne pas ignorer les consignes de prévention.
- ▶ Prendre ou donner des nouvelles à son entourage régulièrement ;
- ▶ Prévenir immédiatement les secours en composant le 15 en cas de malaise ou de coup de chaleur ! ▲

Canicule info service au **0 800 06 66 66**
(appel gratuit depuis un poste fixe).

NUMÉROS D'URGENCE

- 15** - SAMU
- 17** - Police, Gendarmerie
- 18** - Pompiers
- 112** - Numéro d'urgence européen

Annecy (74) Un interrupteur pour mieux gérer son chauffage

Depuis septembre 2017, 12 logements à Annecy ont été équipés, à la demande d'ICF Habitat, d'un interrupteur « Eco-Touch » à la place du thermostat. Une façon simple de mieux gérer sa consommation d'énergie.

Jérémy est locataire d'ICF Habitat au 9 rue de Frontenex à Annecy. L'été dernier, il a reçu un courrier du bailleur lui annonçant qu'il allait être équipé d'un nouveau système pour gérer son chauffage de façon plus confortable et économique. En septembre, la société OGGA est venue installer chez lui un interrupteur « Eco-Touch », dont le fonctionnement est simple : le locataire appuie sur ce bouton pour basculer son chauffage en mode « confort » lorsqu'il entre dans son logement, « économique » lorsqu'il en sort. Il peut également le piloter à distance et consulter sa consommation d'énergie en instantané, via l'application mobile.



Confort et économies

« L'interrupteur Eco-Touch est situé au niveau de ma porte d'entrée. L'actionner lorsque je pars ou que je rentre chez moi est devenu un réflexe, comme d'allumer ou d'éteindre la lumière, confirme Jérémy. Ce système est très facile à utiliser, même pour un enfant ! J'aime aussi le fait qu'on puisse interagir à distance. Au final, j'ai l'impression de mieux maîtriser mon chauffage, donc de mieux gérer mon budget : ma facture a baissé. » ▲

Feyzin (69) Rendez-vous au « p'tit-déj » !

Prendre le petit-déjeuner avec ses voisins : et pourquoi pas ? C'est la proposition que la gestionnaire et l'employé d'immeubles d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ont faite aux locataires de la résidence Luizet un matin d'avril.



C'était une première : le 24 avril vers 8h30, les locataires de la résidence Luizet ont été conviés par l'équipe de proximité d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée autour d'un petit-déjeuner copieux, dehors, en pied d'immeuble. « Une excellente initiative, approuve Danielle Versier, une locataire qui a participé à cette rencontre. À refaire ! Nous avons pu partager un temps convivial, discuter et plaisanter entre voisins. C'était aussi l'occasion d'échanger avec les collaborateurs d'ICF Habitat : dont j'apprécie au quotidien la grande efficacité et le sourire. »

Très favorable à tous les événements qui peuvent créer du lien entre les habitants, Danielle aimerait organiser une fête des voisins l'an prochain. Avis aux volontaires : toute aide sera la bienvenue ! ▲

Marseille (13) Déchets d'œuvres à Saint-Barthélémy

Proposé depuis trois ans et tout au long de l'année sur la résidence Saint-Barthélémy à Marseille, « l'atelier Déchets d'œuvres », animé par l'association *Ph'art et Balises*, fait des merveilles.

Tous les vendredis après-midis, Yamina se rend avec trois autres voisines, Rose-Marie, Claudine et Hafida de la résidence Saint-Barthélémy et d'autres femmes de Font-Vert, dans la salle Fara pour participer à « l'atelier Déchets d'œuvres » organisé par l'association *Ph'art et Balises*. Accompagné par une artiste plasticienne, le groupe rivalise de talent pour transformer des matériaux de récupération en œuvres d'art. Yamina apprécie cet atelier : « J'aime rencontrer des gens, partager avec des personnes qui croient ne pas savoir et qui savent finalement mieux que moi ! »



Une grande créativité

Récemment, les femmes artistes ont fabriqué des broches aux motifs brodés à la colle chaude sur tissu découpé. Elles ont également réalisé un magnifique tableau de 100cm par 60cm avec la même technique et ont présenté leurs créations le 8 mars, lors d'une manifestation organisée par la Maison des Familles et des Associations à Font-Vert, à l'occasion de la journée des droits de la femme. Une sortie culturelle à Port Saint-Louis a été organisée à la suite de cette journée, l'occasion pour ce groupe de femmes de voir ensemble un spectacle de la compagnie de théâtre de rue Délices Dada : « on s'est régâlées ! » ▲

Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69) Guignol se réinvite

Petits et grands ne s'en lassent pas ! Comme chaque année, la famille Cancy et sa troupe de marionnettes sont venus faire le bonheur des habitants de Saint-Germain-au-Mont-d'Or les 5 et 6 mai.



Le « petit monde de Guignol » est revenu s'installer quelques jours au cœur de nos résidences sur Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Au cours de deux représentations, le samedi 5 et le dimanche 6 mai après-midis, les habitants du quartier ont pu profiter d'un spectacle de marionnettes de cinquante minutes, avec des marionnettes emblématiques de l'univers de Guignol, côtoyant des personnages inédits tels que Mickey, Pinocchio, Winnie l'Ourson ou encore la Reine des Neiges. Les spectacles, qui s'adressent aux enfants de 3 à 10 ans, sont renouvelés tous les ans.

Rires en cascades

Locataire d'ICF Habitat depuis 1978, Madame Pasturel emmène depuis de nombreuses années son petit-fils Noah, également habitant à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et aujourd'hui âgé de 10 ans, retrouver Guignol et ses amis : « nous aimons tous les deux beaucoup ces spectacles qui sont très drôles et interactifs, de nombreux enfants réclament d'y aller. Je les entends d'ailleurs rire de chez moi ! C'est vraiment bien de pouvoir bénéficier d'animations. » ▲

Premier appel à projets d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée : découvrez les lauréats !

Cette année, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée a lancé son premier appel à projets auprès des locataires. L'objectif : leur permettre d'être acteurs de leur résidence. Zoom sur les 6 dossiers lauréats.

En lançant il y a quelques mois son premier appel à projets, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée a voulu encourager les locataires ou associations de locataires à mettre en place des projets s'intégrant dans l'une des trois thématiques suivantes : solidarités et services entre voisins, amélioration du cadre de vie de la résidence, innovations et culture. Les 18 dossiers présentés ont été difficiles à départager, mais 6 ont finalement été retenus par le jury :

👉 Coup de cœur du jury : des ateliers pour la santé et le bien-être à Marseille

« C'est au contact de mes patients, raconte Karima Grairi-Soudani, kinésithérapeute au sein de la résidence Saint-Barthélemy, que j'ai eu l'idée de lancer 3 types d'ateliers gratuits pour les habitants : des ateliers « nutrition, santé et bien-être » pour mieux s'alimenter ; des ateliers « qualité de vie » pour apprendre à prendre soin de son corps, de sa santé et de son environnement ; enfin des ateliers de massage pour bébés. L'appel à projets est tombé à pic pour me permettre de financer le matériel nécessaire. »



👉 Des jeux pour les enfants et un café d'échanges entre parents à Marseille

« L'association AVEC a ouvert début 2016 la micro-crèche La Ruche du Sud dans la résidence Crimée-Sud, raconte sa cofondatrice Alessandra Morandi. La micro-crèche a un projet basé sur la mixité, l'inclusion et la parentalité. Cette année, dans le cadre de l'appel à projets ICF Habitat, nous proposons aux enfants de 0 à 12 ans trois journées d'accueil autour de jeux et d'activités, ainsi qu'un « café des parents » animé par une puéricultrice pour échanger entre parents. »

➤ L'aménagement d'espaces extérieurs autour d'un jardin partagé à Lyon

Éric Marchand-Valat, locataire de la résidence du Parc des Canuts à Lyon 4, se souvient : « En 2015, constatant qu'il manquait un espace pour échanger entre voisins, nous avons obtenu d'ICF Habitat l'autorisation d'aménager un jardin partagé pour cultiver fruits, légumes et fleurs. Cela a créé une véritable cohésion entre les habitants. Aujourd'hui, nous profitons de l'appel à projets d'ICF Habitat pour disposer une table et des bancs sous le tilleul, aménager un espace de jeux pour les enfants et mettre en place un composteur. »

➤ Un jardin potager et du développement durable à Lyon

« Dans nos villes, on est déconnecté de la nature, regrette Virginie Ghazouani, locataire de la résidence Salengro à Lyon 9. L'appel à projets m'a donné l'opportunité de proposer d'aménager des petits carrés potagers dans la résidence, avec des animations. L'idée est aussi de mettre en place un composteur, le tri des déchets, de la récupération d'eau de pluie... : un projet global de développement durable. Le but est que chacun y participe à sa mesure et selon son envie, de façon intergénérationnelle. »



➤ Des panneaux d'affichage favorisant échanges et solidarités entre voisins à Nice

Anne-Marie Militano, directrice de pôle accueil et habitat à l'ADAPEI des Alpes-Maritimes. « Un groupe de locataires de la résidence du Palio à Nice, accompagnés par le service du foyer éclaté, ont souhaité répondre à l'appel à projet d'ICF Habitat. Avec des animateurs, ils ont eu l'idée de mettre en place des tableaux d'affichage dans les halls d'accueil pour communiquer entre voisins, s'entraider et s'informer sur les loisirs, les sorties, etc. »



➤ Des animations pour chanter et danser à Beausoleil

« Installée depuis 34 ans sur la résidence du Malbousquet, notre association de locataires organise des repas conviviaux tous les deux mois, précise François Tallarida, le président. Nous avons participé à l'appel à projets d'ICF Habitat pour agrémenter nos repas de chansons (en karaoké), de musique et de danse, car cela plaît à tous, crée du lien et permet aux personnes isolées de passer un bon moment. »



Le jury remercie les porteurs de projets, qui favorisent les liens sociaux et le bien-vivre ensemble dans les résidences. Tous les locataires sont encouragés à devenir, à leur tour, porteurs de projet dans la prochaine édition ! ▲

L'AVIS D'ÉCHÉANCE ÉLECTRONIQUE : C'EST PRATIQUE !

Vous êtes en prélèvement automatique ?

Dites au-revoir au papier et recevez votre avis d'échéance en format électronique ! Rendez-vous dès maintenant sur votre Espace Client en ligne sur www.icfhabitat.fr, rubrique « Gérer mes documents en ligne ».



Important : pour bénéficier de l'avis d'échéance électronique, vous devez impérativement avoir souscrit au prélèvement automatique. Pour plus d'informations, *consultez le courrier reçu avec votre avis d'échéance* ou rapprochez-vous de votre direction territoriale ICF Habitat.

3 BONNES RAISONS D'OPTER POUR L'AVIS D'ÉCHÉANCE EN LIGNE :



C'EST SIMPLE

Chaque mois, vous recevez un mail vous informant de la mise à disposition du document sur votre Espace Client.



C'EST PRATIQUE

Vous pouvez consulter et télécharger vos avis d'échéance 24h/24, 7j/7.



C'EST BON POUR NOTRE PLANÈTE

En contribuant à la réduction de la consommation du papier, vous faites un geste citoyen.



À compter de juillet 2018, tous les locataires en prélèvement automatique ayant activé leur compte client recevront leur avis d'échéance par voie électronique.